

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



**Roti®-Load 1 réducteur, 4x conc.**

numéro d'article: **K929**  
Version: **1.0 fr**

date d'établissement: 18.05.2017

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Identification de la substance	<b>Roti®-Load 1</b>
Numéro d'article	K929
Numéro d'enregistrement (REACH)	non pertinent (mélange)

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:** substance chimique de laboratoire

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Carl Roth GmbH + Co KG  
Schoemperlenstr. 3-5  
D-76185 Karlsruhe  
Allemagne

**Téléphone:** +49 (0) 721 - 56 06 0

**Téléfax:** +49 (0) 721 - 56 06 149

**e-mail:** [sicherheit@carlroth.de](mailto:sicherheit@carlroth.de)

**Site web:** [www.carlroth.de](http://www.carlroth.de)

Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité : Division sécurité au travail et protection de l'environnement

**e-mail (personne compétente)** : [sicherheit@carlroth.de](mailto:sicherheit@carlroth.de)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence **Poison Centre Munich: +49/(0)89 19240**

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Classification selon SGH			
Rubrique	Classe de danger	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.1O	toxicité aiguë (orale)	(Acute Tox. 4)	H302
3.1D	toxicité aiguë (cutanée)	(Acute Tox. 3)	H311
3.1I	toxicité aiguë (inhalation)	(Acute Tox. 4)	H332
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	(Skin Irrit. 2)	H315
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	(Eye Dam. 1)	H318
3.4S	sensibilisation cutanée	(Skin Sens. 1)	H317
3.9	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	(STOT RE 2)	H373
4.1C	dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique	(Aquatic Chronic 2)	H411

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



**Roti®-Load 1 réducteur, 4x conc.**

numéro d'article: **K929**

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

**Mention d'avertissement**      **Danger**

#### Pictogrammes



#### Mentions de danger

H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
H311	Toxique par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Conseils de prudence

##### **Conseils de prudence - prévention**

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

##### **Conseils de prudence - intervention**

P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**Composants dangereux pour l'étiquetage:** sulfate de sodium et de dodécyle, 2-Mercaptoéthanol

#### **Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**

Mention d'avertissement: **Danger**

Symbole(s)



H311	Toxique par contact cutané.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
contient:	Sulfate de sodium et de dodécyle, 2-Mercaptoéthanol

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Roti®-Load 1 réducteur, 4x conc.

numéro d'article: K929

### 2.3 Autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Description du mélange

Composition/informations sur les composants.

Nom de la substance	Identificateur	%m	Classification selon 1272/2008/CE	Pictogrammes	Limites de concentrations spécifiques
2-Mercaptoéthanol	No CAS 60-24-2  No CE 200-464-6  No d'enreg. REACH 01-2119517582- 41-xxxx	10 – < 20	Acute Tox. 3 / H301 Acute Tox. 2 / H310 Acute Tox. 3 / H331 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Dam. 1 / H318 Skin Sens. 1 / H317 STOT RE 2 / H373 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 1 / H410	   	
sulfate de sodium et de dodécyle	No CAS 151-21-3  No CE 205-788-1  No d'enreg. REACH 01-2119489461- 32-xxxx	5 – < 10	Flam. Sol. 2 / H228 Acute Tox. 4 / H302 Acute Tox. 4 / H332 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Dam. 1 / H318 STOT SE 3 / H335 Aquatic Chronic 3 / H412	  	Eye Dam. 1; H318: C ≥ 20 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 20 %

#### Remarques

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la RUBRIQUE 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours



#### Notes générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Protection individuelle du premier sauveteur.

#### Après inhalation

Fournir de l'air frais. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### Après contact cutané

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'un important contact superficiel avec la peau, risque d'une grave intoxication. Appeler absolument un médecin.

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



**Roti®-Load 1 réducteur, 4x conc.**

numéro d'article: **K929**

## **Après contact oculaire**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

## **Après ingestion**

Rincer la bouche immédiatement et boire beaucoup d'eau. Appeler un médecin.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Irritation, Réactions allergiques, Troubles gastro-intestinaux, Vomissements, Nausée, Risque de lésions oculaires graves

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

aucune

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant  
l'eau pulvérisée, mousse, poudre d'extincteur à sec, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

jet d'eau à pleine puissance

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Composants du mélange Combustible.

#### **Produits de combustion dangereux**

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **Pour les non-secouristes**

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Le port d'un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### **Conseils concernant le confinement d'un déversement**

Couverture des égouts.

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



**Roti®-Load 1 réducteur, 4x conc.**

numéro d'article: **K929**

## Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

## Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Éviter l'exposition. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Lorsqu'ils ne sont pas utilisés, gardez les récipients hermétiquement fermés.

### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

### Substances ou mélanges incompatibles

Observez le stockage compatible de produits chimiques.

### Considération des autres conseils

Garder sous clef.

#### • Exigences en matière de ventilation

Utilisation d'une ventilation locale et générale.

#### • Conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage

Température de stockage recommandée: 15 – 25 °C.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites nationales

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Mention	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m <sup>3</sup> ]	Source
CH	glycérine	56-81-5	i	MAK		50		100	SUVA

#### Mention

i Fraction inhalable

VLCT Valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes, sauf indication contraire

VME Valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Roti®-Load 1 réducteur, 4x conc.

numéro d'article: K929

### DNEL/DMEL/PNEC pertinents et autres seuils d'exposition

#### • DNEL pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
2-Mercaptoéthanol	60-24-2	DNEL	0,6 mg/kg de p.c./jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
2-Mercaptoéthanol	60-24-2	DNEL	4 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
sulfate de sodium et de dodécyle	151-21-3	DNEL	4.060 mg/kg	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
sulfate de sodium et de dodécyle	151-21-3	DNEL	285 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

#### • PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
2-Mercaptoéthanol	60-24-2	PNEC	0,006 mg/l	eau douce	court terme (cas isolé)
2-Mercaptoéthanol	60-24-2	PNEC	0,001 mg/l	eau de mer	court terme (cas isolé)
2-Mercaptoéthanol	60-24-2	PNEC	60 mg/l	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
2-Mercaptoéthanol	60-24-2	PNEC	0,024 mg/kg	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
2-Mercaptoéthanol	60-24-2	PNEC	0,002 mg/kg	sédiments marins	court terme (cas isolé)
2-Mercaptoéthanol	60-24-2	PNEC	0,001 mg/kg	sol	court terme (cas isolé)
sulfate de sodium et de dodécyle	151-21-3	PNEC	0,176 mg/l	eau douce	court terme (cas isolé)
sulfate de sodium et de dodécyle	151-21-3	PNEC	0,0176 mg/l	eau de mer	court terme (cas isolé)
sulfate de sodium et de dodécyle	151-21-3	PNEC	0,697 mg/kg	sédiments marins	court terme (cas isolé)
sulfate de sodium et de dodécyle	151-21-3	PNEC	6,97 mg/kg	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
sulfate de sodium et de dodécyle	151-21-3	PNEC	1,35 mg/l	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
sulfate de sodium et de dodécyle	151-21-3	PNEC	1,29 mg/kg	sol	court terme (cas isolé)
sulfate de sodium et de dodécyle	151-21-3	PNEC	0,055 mg/l	eau	rejets discontinus

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Roti®-Load 1 réducteur, 4x conc.

numéro d'article: K929

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)



#### Protection des yeux/du visage

Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés.

#### Protection de la peau

- **protection des mains**

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- **type de matière**

Caoutchouc butyle

- **épaisseur de la matière**

0,7mm

- **délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant**

>480 minutes (perméation: niveau 6)

- **mesures de protection diverse**

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.

#### Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Formation d'aérosol ou de nébulosité. Type: B-P2 (filtres combinés contre les gaz et particules acides, code couleur: gris/blanc).

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique	liquide (fluide)
Couleur	bleu foncé
Odeur	désagréable comme des œufs pourris
Seuil olfactif	Il n'existe pas de données disponibles

#### Autres paramètres physiques et chimiques

(valeur de) pH	6 – 7 (20 °C)
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Cette information n'est pas disponible.
Point d'éclair	non déterminé
Taux d'évaporation	il n'existe pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent (fluide)

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Roti®-Load 1 réducteur, 4x conc.

numéro d'article: **K929**

### Limites d'explosivité

• limite inférieure d'explosivité (LIE)	cette information n'est pas disponible
• limite supérieure d'explosivité (LSE)	cette information n'est pas disponible
Limites d'explosivité des nuages de poussière	non pertinent
Pression de vapeur	Cette information n'est pas disponible.
Densité	1,1 – 1,2 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Densité de vapeur	Cette information n'est pas disponible.
Densité globale	Ne s'applique pas
Densité relative	Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.

### Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau en toute proportion miscible

### Coefficient de partage

n-octanol/eau (log KOW) Cette information n'est pas disponible.

Température d'auto-inflammabilité Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.

Température de décomposition il n'existe pas de données disponibles

Viscosité non déterminé

Propriétés explosives N'est pas classé comme explosible

Propriétés comburantes aucune

## 9.2 Autres informations

Il n'y a aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Cette matière n'est pas réactive dans des conditions d'ambiance normales.

### 10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec: Comburant puissant, Acide fort, Perchlorates

### 10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

### 10.5 Matières incompatibles

Il n'y a aucune information additionnelle.



# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Roti®-Load 1 réducteur, 4x conc.

numéro d'article: K929

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### • Toxicité aiguë des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
2-Mercaptoéthanol	60-24-2	oral	98 mg/kg
2-Mercaptoéthanol	60-24-2	cutané	112 mg/kg
2-Mercaptoéthanol	60-24-2	inhalation: vapeur	2,03 mg/l/4h
sulfate de sodium et de dodécyle	151-21-3	oral	1.200 mg/kg
sulfate de sodium et de dodécyle	151-21-3	inhalation: poussières/brouillard	1,5 mg/l/4h

#### Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

#### Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales, cancérigène ni toxique pour la reproduction

##### • Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

##### • Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

##### • En cas d'ingestion

troubles gastro-intestinaux, nausée, vomissements

##### • En cas de contact avec les yeux

Provoque des lésions oculaires graves, danger de cécité

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Roti®-Load 1 réducteur, 4x conc.

numéro d'article: K929

- **En cas d'inhalation**

des données ne sont pas disponibles

- **En cas de contact avec la peau**

provoque une irritation cutanée, Réactions allergiques, risque de pénétration cutanée

### Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Toxicité aquatique (aiguë)

##### Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
2-Mercaptoéthanol	60-24-2	EC50	0,4 mg/l	daphnia magna	48 h
2-Mercaptoéthanol	60-24-2	EC50	19 mg/l	Grünalge	72 h
2-Mercaptoéthanol	60-24-2	LC50	37 mg/l	ide mélanote (Leuciscus idus)	96 h
2-Mercaptoéthanol	60-24-2	ErC50	19 mg/l	Grünalge	72 h
sulfate de sodium et de dodécyle	151-21-3	LC50	29 mg/l	poisson	96 h
sulfate de sodium et de dodécyle	151-21-3	ErC50	4,8 mg/l	algue	72 h
sulfate de sodium et de dodécyle	151-21-3	EC50	53 mg/l	algue	72 h

#### Toxicité aquatique (chronique)

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

##### Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
2-Mercaptoéthanol	60-24-2	EC50	125 mg/l	micro-organismes	17 h
sulfate de sodium et de dodécyle	151-21-3	EC50	135 mg/l	micro-organismes	3 h

### 12.2 Processus de la dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Roti®-Load 1 réducteur, 4x conc.

numéro d'article: K929

### Processus de la dégradabilité des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps
2-Mercaptoéthanol	60-24-2	biotique/abiotique	<10 %	28 d
sulfate de sodium et de dodécyle	151-21-3	biotique/abiotique	90 %	28 d
sulfate de sodium et de dodécyle	151-21-3	formation de dioxyde de carbone	95 %	28 d

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

### Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	FBC	Log KOW	DBO5/DCO
2-Mercaptoéthanol	60-24-2		-0,056 (25 °C)	55,4
sulfate de sodium et de dodécyle	151-21-3		1,6	

### 12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.6 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

#### Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR).

### 13.2 Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

### 13.3 Remarques

Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets. Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



**Roti®-Load 1 réducteur, 4x conc.**

numéro d'article: **K929**

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<b>14.1</b>	Numéro ONU	<b>2810</b>
<b>14.2</b>	Désignation officielle de transport de l'ONU Composants dangereux	<b>LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.</b> 2-Mercaptoéthanol, Sulfate de sodium et de dodécyle
<b>14.3</b>	Classe(s) de danger pour le transport Classe	6.1 (matières toxiques)
<b>14.4</b>	Groupe d'emballage	III (matière faiblement dangereuse)
<b>14.5</b>	Dangers pour l'environnement	dangereux pour le milieu aquatique (2-Mercaptoéthanol)
<b>14.6</b>	<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b> Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.	
<b>14.7</b>	<b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b> Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.	
<b>14.8</b>	<b>Informations pour chacun des règlements types des Nations unies</b>	
	<b>• Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)</b>	
	Numéro ONU	2810
	Désignation officielle	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.
	Mentions à porter dans le document de bord	UN2810, LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A., (contient: Thioglycol, sulfate de sodium et de dodécyle), 6.1, III, (E), danger pour l'environnement
	Classe	6.1
	Code de classification	T1
	Groupe d'emballage	III
	Étiquette(s) de danger	6.1 + "poisson et arbre"
	Dangers pour l'environnement	oui (dangereux pour le milieu aquatique)
	Dispositions spéciales (DS)	274, 614, 802(ADN)
	Quantités exceptées (EQ)	E1
	Quantités limitées (LQ)	5 L
	Catégorie de transport (CT)	2
	Code de restriction en tunnels (CRT)	E
	Numéro d'identification du danger	60

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Roti®-Load 1 réducteur, 4x conc.

numéro d'article: **K929**

### • Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

Numéro ONU	2810
Désignation officielle	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S.
Mentions à porter dans la déclaration de l'expéditeur (shipper's declaration)	UN2810, LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A., (contient: Thioglycol, sulfate de sodium et de dodécyle), 6.1, III, POLLUANT MARIN
Classe	6.1
Polluant marin	oui (dangereux pour le milieu aquatique)
Groupe d'emballage	III
Étiquette(s) de danger	6.1 + "poisson et arbre"



Dispositions spéciales (DS)	223, 274
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	5 L
EmS	F-A, S-A
Catégorie de rangement (stowage category)	A

### • Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)

Numéro ONU	2810
Désignation officielle	Liquide organique toxique, n.s.a.
Mentions à porter dans la déclaration de l'expéditeur (shipper's declaration)	UN2810, Liquide organique toxique, n.s.a., (contient: Thioglycol, sulfate de sodium et de dodécyle), 6.1, III
Classe	6.1
Dangers pour l'environnement	oui (dangereux pour le milieu aquatique)
Groupe d'emballage	III
Étiquette(s) de danger	6.1



Dispositions spéciales (DS)	A3, A4, A137, 274
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	2 L

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



Roti®-Load 1 réducteur, 4x conc.

numéro d'article: K929

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

- **Réglemeent 649/2012/UE concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (PIC)**

Aucun des composants n'est énuméré.

- **Réglemeent 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ODS)**

Aucun des composants n'est énuméré.

- **Réglemeent 850/2004/CE concernant les polluants organiques persistants (POP)**

Aucun des composants n'est énuméré.

- **Restrictions selon REACH, Annexe XVII**

Aucun des composants n'est énuméré.

Nom de la substance	No CAS	%M	Type d'enregistrement	No
Roti®-Load 1		100	1907/2006/EC annexe XVII	3

- **Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV)**

Aucun des composants n'est énuméré.

- **Directive Seveso**

2012/18/UE (Seveso III)				
No	Substance dangereuse/catégories de danger	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut		Notes
E2	dangers pour l'environnement (danger pour l'environnement aquatique, cat. 2)	200	500	57)

#### Mention

57) Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2

- **Réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules (2004/42/CE, Directive Decopaint)**

Teneur en COV 25,92 %

- **Directive sur les émissions industrielles (COVs, 2010/75/UE)**

Teneur en COV 19,1 %

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS) - Annexe II**

Aucun des composants n'est énuméré.

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Roti®-Load 1 réducteur, 4x conc.

numéro d'article: K929

### Règlement 166/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

Aucun des composants n'est énuméré.

### Directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

Aucun des composants n'est énuméré.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
Acute Tox.	toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Acute	dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu
Aquatic Chronic	dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labeling and Packaging) des substances et des mélanges
CMR	Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction
COV	Composés Organiques Volatils
DBO	Demande Biochimique en Oxygène
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DMEL	Derived Minimal Effect Level (dose dérivée avec effet minimum)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	irritant oculaire
FBC	facteur de bioconcentration
Flam. Sol.	matière solide inflammable
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Roti®-Load 1 réducteur, 4x conc.

numéro d'article: **K929**

Abr.	Description des abréviations utilisées
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
log KOW	n-octanol/eau
MARPOL	la convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
No index	le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	corrosif pour la peau
Skin Irrit.	irritant pour la peau
Skin Sens.	sensibilisation cutanée
STOT RE	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
SUVA	Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, SUVA
VLCT	valeur limite court terme
VME	valeur limite de moyenne d'exposition
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

### Principales références bibliographiques et sources de données

- Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE
- Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP, UE SGH)
- Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
- Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

### Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H228	matière solide inflammable
H301	toxique en cas d'ingestion
H302	nocif en cas d'ingestion
H310	mortel par contact cutané
H311	toxique par contact cutané



# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Roti®-Load 1 réducteur, 4x conc.

numéro d'article: **K929**

Code	Texte
H315	provoque une irritation cutanée
H317	peut provoquer une allergie cutanée
H318	provoque de graves lésions des yeux
H331	toxique par inhalation
H332	nocif par inhalation
H335	peut irriter les voies respiratoires
H373	risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	très toxique pour les organismes aquatiques
H410	très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Clause de non-responsabilité

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.